



CPPA : le fonds de garantie envisagé surtout pour les électro-intensifs



(Crédit : SNCF)

Confiés à la Direction générale des entreprises (DGE, Bercy) et à la Direction générale de l'énergie et du climat (ministère de la Transition écologique), les travaux de préparation d' un fonds de garantie pour les *green corporate PPA* ont commencé pour de bon. Une réunion a eu lieu la semaine dernière avec les parties prenantes et d'autres sont prévues. L'objectif est d'aboutir à une proposition d'ici l'été, dans un cadre réglementaire encore à définir.

Un Exeltium pour *green CPPA* à bon prix ?

Le groupe de travail associe les professionnels des énergies renouvelables, en l'occurrence le SER, Enerplan, France Energie éolienne, le *think tank* La Plateforme verte et les clients potentiels. Ils sont représentés notamment par Uniden* et le consortium Exeltium, acheteur en gros auprès d'EDF pour le compte de 27 industriels électro-intensifs ; une participation qui signale l'orientation que les pouvoirs publics comptent donner au dispositif : contribuer en priorité à verdir l'achat d'énergie chez les grands acheteurs d'électricité sans dégrader leur compétitivité et assurer en même temps du volume aux producteurs EnR, hors subventions. Une solution choisie par l'Espagne via le fonds Fergei** , doté de 600 M€ sur trois ans et notifié au titre des aides d'État à la Commission européenne qui a donné son feu vert le 11 janvier dernier.

En France, cette vocation n'est pour l'instant pas accueillie à bras ouverts par les développeurs EnR. Elle s'apparenterait même à « une vraie déception », formule Sylvie Perrin, avocate associée du cabinet De Gaulle Fleurance & Associés et fondatrice en 2018 de La Plateforme verte . Selon elle, le fonds de garantie « devrait plutôt viser les entreprises qui en ont le plus besoin ». C'est-à-dire les acheteurs grands et petits dont la bancabilité n'est pas gravée dans le marbre. Certains électro-intensifs peuvent certes figurer dans cette catégorie, mais tel n'est pas leur trait distinctif. « Le dispositif doit avant tout viser à rassurer les banquiers, pour financer à des conditions compétitives les actifs à construire », confirme Jean-Pierre Riche, à la tête du cabinet de conseil et d'ingénierie Orygeen.

Aide d'Etat ou pas ?



[Visualiser l'article](#)

Pour le moment, plusieurs mécanismes sont à l'étude par les pouvoirs publics. Parmi ceux suggérés par les producteurs EnR figurent une garantie de l'État gérée par exemple par Bpifrance ou la Caisse des dépôts et couvrant la défaillance d'un souscripteur jusqu'au moment où un autre acheteur prend le relais. Il reste aussi à définir comment serait alimenté le fonds. Une piste pourrait peut-être éviter une notification à la Commission européenne : l'abondement proviendrait des sociétés de projets solaires ou éoliens, les propriétaires d'actifs bénéficiant en contrepartie d'un rehaussement de crédit, une forme de police d'assurance sur les revenus. En Norvège où existe aussi un fonds de garantie pour les *green CPPA*, le mécanisme est géré par un spécialiste du genre, l'Agence norvégienne des garanties de crédit à l'export (GIEK).

**L'Union des industries utilisatrices d'énergie réunit 55 entreprises adhérentes dont les grands constructeurs automobiles français, les chimistes, les cimentiers, les verriers, les transporteurs...*

***Fondo espanol de reserva par las garantias de las entidades electrointensivas*